



Agression à 5 plus un chien contre 2

Par **dodo72**, le **07/11/2014** à **03:39**

Bonjour, rnrnJe me tourne vers vous afin d'avoir quelques informations. rnDimanche soir, moi et mon père avons été agresser par cinq individus, ces derniers avait ramener un staff américain catégoriser comme chien dangereux. Nous avons été roué de coups. Ils ont utilisé un casque de moto, un marche pieds de caravane et on dégrader le portail ainsi que le côté droit de la voiture. Les 5 agresseurs nous on menacer nous plomber à coups de fusils. Les gendarmes sont arrivés à la fin (Le gendarme à dit à mon père je cite : " Nous n'avons pas pu intervenir étant donné que les agresseurs étaient cinq.") Nous sommes aller faire constater nos blessures à l'hôpital. 3 semaines d'ITT pour mon père et 3 pour moi(mon père a semblerait il l'omoplate et des cotes de cassées. Le médecin légiste a examiner ses blessures pour une vérification. rnrnJe tiens à préciser que les 3 agresseurs qui ont été attrapé on un casier judiciaire, il y en a même un avec un bracelet. rnEt d'après les gendarmes se sont les pros de l'agression à plusieurs. rnrnQuels sont les risques encourus pour ces personnes? En sachant que les 3 ont prit plusieurs sursis dois-je me faire à l'idée d'éventuelle représailles ou dois-je avoir confiance en la justice et ne pas m'inquiéter? Seront t-ils poursuivit?rnrnMerci de vos futurs réponses et désolé si je me suis trompé d'endroit pour poster. rnrnCordialement,

Par **Tisuisse**, le **07/11/2014** à **10:39**

Bonjour,rnrnPrenez impérativement un avocat lequel défendra vos points de vue et demandera la suppression des sursis.rnrnPar ailleurs, chiffrez vos différents préjudice de façon à vous "consituer partie civile". Si les agresseurs sont insolvable, votre avocat fera tournera vers le CIVIS qui devra vous indemniser et se retourner contre les agresseurs. rnrnEn attendant, cherchez sur le net, une association d'aide aux victimes d'aggressions qui pourra vous aider dans vos démarches. Il doit bien en exister une dans votre département ou

votre région.

Par **dodo72**, le **07/11/2014** à **11:20**

Merci de votre réponse, je vais faire le nécessaire mais en se qui concerne l'avocat nous n'en avons pas les moyens.